



Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41

✉ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Oser ensemble pour ne pas se résigner seul. » Léon Jouhaux

Déclaration liminaire de la Formation Spécialisée du 31/03/2023

Monsieur le Président,

Nous voici réuni pour la première séance du CSAL « Formation Spécialisée », instance « revisitée » au nom nébuleux qui ne dira sûrement rien aux agents alors qu'ils sont pourtant les premiers concernés !

Car, il est nécessaire de le rappeler, les CHS-CT ont été **supprimés** par application de la loi du 6 août 2019, dite de transformation publique. Cette loi, qui s'apparente plutôt à une destruction de la Fonction publique, semble vouloir effacer, en détruisant le nom d'origine, le rôle de cette instance pourtant essentielle. Un peu comme si les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dérangeaient !

Les responsables politiques initiateurs de cette contre-réforme resteront dans l'histoire de notre ministère et de la Fonction Publique comme les fossoyeurs d'une instance qui a démontré toute sa pertinence dans la protection des agents, et ce, depuis plus de trente ans.

F.O.- DGFIP 62 en profite pour rappeler aujourd'hui sa ligne nationale, qui demande l'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique, celle qui a notamment supprimé les CHS-CT.

F.O.- DGFIP revendique un véritable renforcement du réseau des acteurs de prévention avec, notamment, des assistants de prévention dont le rôle central dans la politique de santé sécurité et conditions de travail nécessite des moyens à la hauteur de la mission qui leur incombe. Cela passe par un recrutement d'acteurs de prévention en nombre suffisant, beaucoup de temps alloué à leurs missions, et une formation optimale.

Parmi ces acteurs de prévention, nous ne cesserons – en national comme en local – de réclamer également des médecins de prévention en nombre suffisant pour assurer la santé et la sécurité des agents de la DGFIP. Cela nécessite le maintien et le développement d'un réseau ministériel avec des implantations dans chaque département, et des moyens administratifs et techniques leur permettant d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions

Concernant ce début de mandature, **F.O.- DGFIP 62** se félicite du maintien d'une politique ministérielle de santé et sécurité au travail dont la note d'orientation doit rester la base, pour fixer les priorités concertées avec les Fédérations et déclinées dans les directions. Cela étant, la mise en œuvre de cette politique dans le cadre du CSAL et de la Formation Spécialisée suscitent des interrogations car, à cette heure, ni le règlement intérieur ni la circulaire de fonctionnement n'ont été publiés.

Les interrogations demeurent également en ce qui concerne l'articulation sur 3 niveaux des enveloppes budgétaires : les formations spécialisées ne risquent-elles pas de se voir contrôler par un échelon régional de nature à limiter leurs initiatives locales ?

Tout comme son nom, les contours de cette nouvelle instance restent flous, à une période où les agents ont, plus que jamais, besoin d'être soutenus compte tenu des multiples restructurations, déménagements, problèmes de sécurité... auxquels ils sont désormais confrontés chaque jour.

Concernant les crédits alloués à la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail de la DDFIP 62, nous dénonçons pour l'année 2023, l'augmentation de la réserve budgétaire passant de 6 à 9% ! Ces crédits gelés, dont nous ne voyons jamais de retour financier, nous interrogent sur leur destination. Est-ce une manière déguisée, là encore, d'affaiblir la politique de Santé Sécurité et Conditions de Travail ?

Monsieur le Président, au nom de tous les agents du Pas-de-Calais qui ont profondément besoin de ces crédits, nous vous demandons de réclamer avec force et conviction la levée de cette réserve budgétaire.

Nous reviendrons en séance sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour de cette Formation Spécialisée, Santé, Sécurité & Conditions de Travail et nous y porterons nos légitimes revendications.

Les élus FO-DGFIP 62 :

Titulaires : Sandrine BONET, Valérie CADET, Christine LEFRANC-COLLIER, Jacques REGNIER

Suppléants : Justine KORKUT, Gautier LEDOUX, Fabienne OUSSELIN, Florent VERMELLE

Experte : Coralie VINCENT

**A tous les niveaux, FO continuera de se battre avec vous au quotidien
pour l'amélioration des conditions de travail !**